

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260321-014_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt et Un Mars à Onze Heures.

Les membres du conseil municipal de la commune de TORREILLES, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2026, se réunissent à la salle des fêtes sur convocation qui leur a été adressée par le Dr Marc MEDINA, maire sortant, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Agnès BLED-GARCIA, Geoffrey TORRALBA, Emma SABATE, Gérard CEBELLAN, Emilie MONTANES, Jean-Luc ROMERA, Monique DEYRES, Sébastien CABRI, Sandrine JOUE-MACH, Pierre PAGNON, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Christophe CLARET, Stéphanie FLEURY, Damien CLET, Coralie ZAMORA, Christophe PEREZ, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Bastien MONREAL, Virginie PORTEILS, Patrick REDA, Bénédicte ROGER, Pierre FAGET, Emilie COUVEZ, Jean-Michel PONCE.

Absente excusée : Nathalie VILLALONGUE donne pouvoir à Emma SABATE.

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote : 27

Madame Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Bastien MONREAL et madame Virginie PORTEILS sont désignés pour assurer les fonctions d'assesseurs.

* * * * *

Délib.014/2026

Élection des Adjointes

Rapporteur : Monsieur Guy ROUQUIE, maire nouvellement élu.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-7-2 ;

CONSIDERANT que les adjoints sont élus parmi les conseillers municipaux, au scrutin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste devant être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

CONSIDERANT que l'ordre de présentation de la liste des conseillers aux fonctions d'adjoint n'est pas lié et peut être différent de celui des candidats à l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

CONSIDERANT que lorsque le nombre d'adjoints est pair, une liste de conseillers doit comporter un nombre égal de femmes et d'hommes ;

CONSIDERANT que la parité n'est pas exigée pour le maire et le premier adjoint ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour est organisé à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité de suffrages, les conseillers de la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée sont élus ;

Monsieur le maire lance un appel à candidatures pour l'élection des adjoints.

.../...

Une seule liste «Vivre Torreilles» présentée par monsieur Geoffrey TORRALBA a été déposée, composée des conseillers suivants :

- Premier adjoint Monsieur Geoffrey TORRALBA
- Deuxième adjointe Madame Agnès BLED-GARCIA
- Troisième adjoint Monsieur Gérard CEBELLAN
- Quatrième adjointe Madame Emma SABATE
- Cinquième adjoint Monsieur Jean-Luc ROMERA
- Sixième adjointe Madame Emilie MONTANES
- Septième adjoint Monsieur Sébastien CABRI

Monsieur le maire procède à l'organisation du scrutin selon les modalités prévues règlementairement :

- Appel nominatif des conseillers municipaux par le secrétaire de séance ;
- Passage par l'isoloir et dépôt de la liste dans l'urne par chaque conseiller ;
- Emargement par chaque conseiller.

Chaque conseiller investi d'une procuration vote en lieu et place du mandant.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 27
- Nombre de suffrage déclaré nul : 0
- Nombre de suffrage blanc : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu : la liste «Vivre Torreilles» présentée par monsieur Geoffrey TORRALBA : 27 voix

Monsieur le maire informe l'assemblée que la liste «Vivre Torreilles» présentée par monsieur Geoffrey TORRALBA ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers suivants sont déclarés élus adjoints et installés immédiatement dans leurs fonctions :

- Premier adjoint Monsieur Geoffrey TORRALBA
- Deuxième adjointe Madame Agnès BLED-GARCIA
- Troisième adjoint Monsieur Gérard CEBELLAN
- Quatrième adjointe Madame Emma SABATE
- Cinquième adjoint Monsieur Jean-Luc ROMERA
- Sixième adjointe Madame Emilie MONTANES
- Septième adjoint Monsieur Sébastien CABRI

*Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 27 MARS 2026
Et publication du : 27 MARS 2026*

Le maire,

Guy ROUQUIE



La secrétaire,

Bénédicte ROGER